

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 14 Janvier 2020 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 09/01/2020

Date de la publication : 09/01/2020

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 20/01/2020

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – Mme VILANON Jacqueline – M. DEMOL Frédéric – Mme FROGER Pierrette – M. LAALEJ Saad – Mme BLAIRE Martine – M. MILLET Serge

ABSENTS EXCUSÉS : M. HAMON Emmanuel

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRETAIRE : M. DEMOL Frédéric

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Le Conseil Municipal est appelé à débattre sur l'orientation du futur PLUi.
Ce point portera le n°5 de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE l'ajout du point énoncé ci-dessus.**

1. POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe qu'il a été décidé de réduire légèrement la surface constructible pour que le projet puisse être validé par les services de l'État.

Lors de l'enquête publique, deux personnes se sont déplacées pour faire part de leurs remarques et souhaits par rapport au projet de révision (notamment concernant les dents creuses), observations qui vont être prises en compte dans l'établissement du projet définitif.

Il est rappelé qu'une réunion est prévue le Lundi 20 Janvier 2020 à 15h afin de finaliser le projet de révision de la carte communale.

2. RÉFLEXION SUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS

Madame Jacqueline VILANON, conseillère municipale, présente à titre indicatif une facture d'entretien de bâtiments publics effectué par une société privée sur une autre commune, dans le but d'avoir une idée des tarifs appliqués.

Coût actuel de l'agent d'entretien avec 4,5 heures par semaine (charges comprises) :
305.79 € / mois

Coût de la société privée pour le même nombre d'heure :
385.71 € / mois

Il est constaté que la différence n'est pas énorme, en sachant également que l'entreprise apporte le matériel et les produits nécessaires. Cela peut être une bonne solution provisoire.

Dans l'hypothèse d'un contrat avec cette société privée pour 6 heures / semaine, le coût serait donc de 514.28 € / mois.

Il conviendra de contacter d'autres entreprises de nettoyage du territoire afin de demander des devis, qui pourront être présentés lors d'une séance ultérieure.

3. DEVIS DE L'ENTREPRISE « RBI INFORMATIQUE » POUR LA MISE À JOUR DU POSTE INFORMATIQUE

Madame Jacqueline VILANON, conseillère municipale, présente le devis de l'entreprise « RBI Informatique » qui se présente comme suit :

Libellé	Montant HT
<u>Prestation de mise en œuvre</u> Intervention en atelier Récupération du poste un mardi soir en atelier par un technicien RBI Sauvegarde des données du poste Mise à jour Windows en version 10 Mise en place de la nouvelle solution d'antivirus proposée Mise à jour du dossier technique Report du poste le jeudi matin	295.00 €
<u>Antivirus endpoint protection</u> licence 3 ans	84.69 €
TOTAL HT	379.69 €
TVA	75.94 €
TOTAL TTC	455.63 €

Le conseil municipal demande à voir le contrat initial avec l'entreprise « RBI Informatique ». Il sera demandé à l'entreprise une copie du contrat avant signature du devis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis proposé par l'entreprise « RBI Informatique » pour la mise à jour du poste informatique de la mairie, pour un montant de 379.69€ HT (soit 455.63 € TTC), **À LA CONDITION** que ladite entreprise fournisse la copie du contrat initial de maintenance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis, sous réserve du respect de la condition ci-dessus désignée.

4. DEVIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE POUR L'ENCADREMENT DES CONTAINERS À DÉCHETS À « LA PLENNETIÈRE »

Point reporté à une séance ultérieure dans l'attente d'un devis.

5. DÉBAT SUR L'ORIENTATION DU FUTUR PLUI

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes Bretagne Romantique demande aux communes membres de réfléchir à l'orientation du futur PLUi, selon plusieurs scénarios possibles.

Il indique que les scénarios proposés pour établir le PLUi ont été calculés en fonction des données démographiques de 2011 à 2016. Ce sont ces données qui servent de base pour prévoir l'évolution jusqu'en 2035, ce qui n'est pas un avantage pour Saint Briec des Iffs. Effectivement, la

croissance de population entre 2011 et 2016 a été de -1.1%, avec une population de 344 habitants en 2016.

Le scénario 1 « le fil de l'eau » propose une croissance de -1.1% avec une population de 280 habitants à l'horizon 2035, ce qui est très défavorable.

Le scénario 2 « 1.4% d'accroissement de la population pour tous » propose une croissance de 1.4% avec une population de 448 habitants en 2035. Dans ce cas, c'est ce taux de 1.4% qui serait retenu pour toutes les communes.

Le scénario 3 « une application modulée de l'accroissement de population autorisé par le SCoT à l'échelle intercommunale » propose une croissance de 0.5% avec une population de 378 habitants en 2035. Ce scénario est plus raisonnable, mais reste peu favorable à la commune.

Il est fait remarquer que l'on ne peut plus construire en dehors des bourgs, donc la commune est assez limitée en termes de constructions. Aussi, l'urbanisation se fera essentiellement dans les gros bourgs et les villes dans les deux prochaines décennies.

Concernant le choix du scénario envisagé, les avis sont les suivants :

Scénario 1 : **0 voix**

Scénario 2 : **7 voix**

Scénario 3 : **2 voix**

Par ailleurs, il est demandé de classer les priorités en matière d'urbanisation entre :

- Mutation du bâti existant (changement de destination, divisions de logements, projet de réaménagement de centre-bourg, etc.) ;
- Densification des enveloppes urbaines (parcelles libres, divisions parcellaires, espaces peu denses, dents creuses, fonds de jardins, reconquête de friches, démolition/reconstruction, etc.) ;
- Extension de l'urbanisation existante (en appliquant des objectifs de densité résidentielle).

Le Conseil Municipal décide de prioriser :

- 1) Extension de l'urbanisation existante ;**
- 2) Densification des enveloppes urbaines ;**
- 3) Mutation du bâti existant.**

DATES À RETENIR :

- Samedi 18 Janvier à 18h30 : **Vœux**
- Lundi 20 Janvier à 15h : **Réunion relative à la révision de la carte communale**
- Lundi 27 Janvier à 20h : **Préparation du CM**
- Vendredi 31 Janvier à 20h : **Repas du Conseil Municipal**
- Mardi 4 Février à 20h : **CM**
- Lundi 10 Février à 19h : **CCAS**
- Lundi 17 Février à 17h : **Commission des impôts directs**
- Jeudi 20 Février à 17h : **Commission de contrôle des listes électorales**
- Lundi 24 Février à 20h : **Préparation du CM**
- Mardi 3 Mars à 20h : **CM**

La mairie sera fermée le Lundi 3 Février pour formation.

Séance close à 21h39

Prochaine réunion de Conseil Municipal le Mardi 4 Février 2020 à 20h00